



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E93117

VALABLE JUSQU'AU 22/01/2019



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

ÉDITÉ LE 13/04/2018

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/12/2010

Raison sociale : AQUAPAYSAGE

Forme juridique : SARLU

2 RUE DU CHATEAU DU HAMEAU DE BAILLON  
95270 ASNIERES SUR OISE

Capital : 130 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PONTOISE 529226953

Téléphone : 01 30 35 90 04

Fax : 01 30 35 90 08

Siren : 529 226 953 00055

Portable :

Code NACE : 8130Z

Responsabilité légale :  
PRAT SEBASTIEN GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 0 0 0 0 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 140606169

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 140606169

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2017

E-mail : s.prat@aquapaysage.fr

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 2 167 592

Tranche de classification : CA5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1341	Aménagements de chaussées et trottoirs	5	05/12/2017
1351	Espaces verts		24/01/2017
4441	Clôtures métalliques (Technicité courante)	7	13/03/2018
	Nombre total de qualifications : 3		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT  
Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES  
IMMEUBLE LE DEBUSSY  
30, RUE GABRIEL PERI  
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.